

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

L'eau



La gestion de l'eau

Les Sage et les contrats de bassin

L'Île-de-France est régie par le Sdage du bassin de la Seine, qui se décline en 22 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), élaborés par des commissions locales de l'eau, dont seulement quelques-uns sont opérationnels en 2012 :

- 4 Sage sont en phase de mise en œuvre (application du Sage) : Mauldre, Orge-Yvette, Yerres, Nonette
- 5 Sage sont en phase d'élaboration (état des lieux, diagnostic, rédaction du Sage) : Nappe de Beauce, Petit et Grand Morin, Bièvre, Marne confluence, Croult-Engghien-Vieille Mer.

Les actions de reconquête des milieux aquatiques et associés sont menées dans le cadre de contrats d'objectifs et de programmation, les contrats de bassin. 19 contrats de bassin sont opérationnels en 2012 et 5 sont en préparation.

Source : Drie



Panneau de la Sagep à Montigny-sur-Loing (77).

Crédit photo :
E. Bordes-Pages/IAU îdF

Le contrat de nappe du Champigny, l'association Aqu'iBrie

AQU'I Brie regroupe en 2011 une quarantaine de membres : le préfet de Seine-et-Marne, des élus (4 conseillers régionaux, 4 conseillers généraux de Seine et Marne, 1 conseiller général de l'Essonne, 1 conseiller général du Val-de-Marne, 1 représentant de l'Union des maires 77, ...), le secteur public (Drie, Driaaf, DDT77, ARS77, Onema, Agence de l'eau, SNCF/RFF), le secteur marchand (Lyonnaise, Veolia Eau, Eau de Paris, les industriels utilisateurs de la nappe, les carriers), le secteur associatif (Nature Environnement77, UFC-Que Choisir, irrigants), les services techniques (Etat, Département, Région, chambre d'agriculture, BRGM, IAU-IDF) et les représentants des agriculteurs seine-et-marnais (FDSEA77, coordination rurale 77, JA77, Gab IDF).

Plus de 90% des prélèvements d'eau issus de cette nappe d'eau souterraine sont destinés à l'alimentation en eau potable d'environ un million de Franciliens, moins de 7% à des usages industriels et le reste à l'irrigation de certaines cultures. C'est dire l'importance régionale de cette ressource en eau.

170 collectivités ont réduit en moyenne de 80% l'utilisation des herbicides, 20 communes viennent d'atteindre le 0 phyto, 30 à 40% des agriculteurs de 2 territoires prioritaires se sont engagés à réduire de 50% les pesticides hors herbicides et de 40% les herbicides.

Source : Aqu'iBrie

La gestion des phytosanitaires, le plan Ecophyto 2018

Suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto 2018 a été lancé en 2008, visant à réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018, si possible. En Île-de-France, les activités du groupe Phyt'eaux propres, qui menait des actions dans ce sens depuis 1998, ont été reprises dans ce plan, et notamment dans le groupe Ecophyto « projets territoriaux ».



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Ce groupe a vocation à regrouper les différents projets de sensibilisation à la réduction des pesticides, mis en œuvre sur les bassins versants prioritaires. Il doit prendre en compte notamment les porteurs de projet et les plans d'action établis sur les captages prioritaires Grenelle (28 en Île-de-France).

Plus globalement, le plan Ecophyto 2018 vise à impulser et harmoniser, avec l'ensemble des partenaires intervenant sur le sujet, les actions contribuant à réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires, que ce soit en secteur agricole ou en zone non agricole.

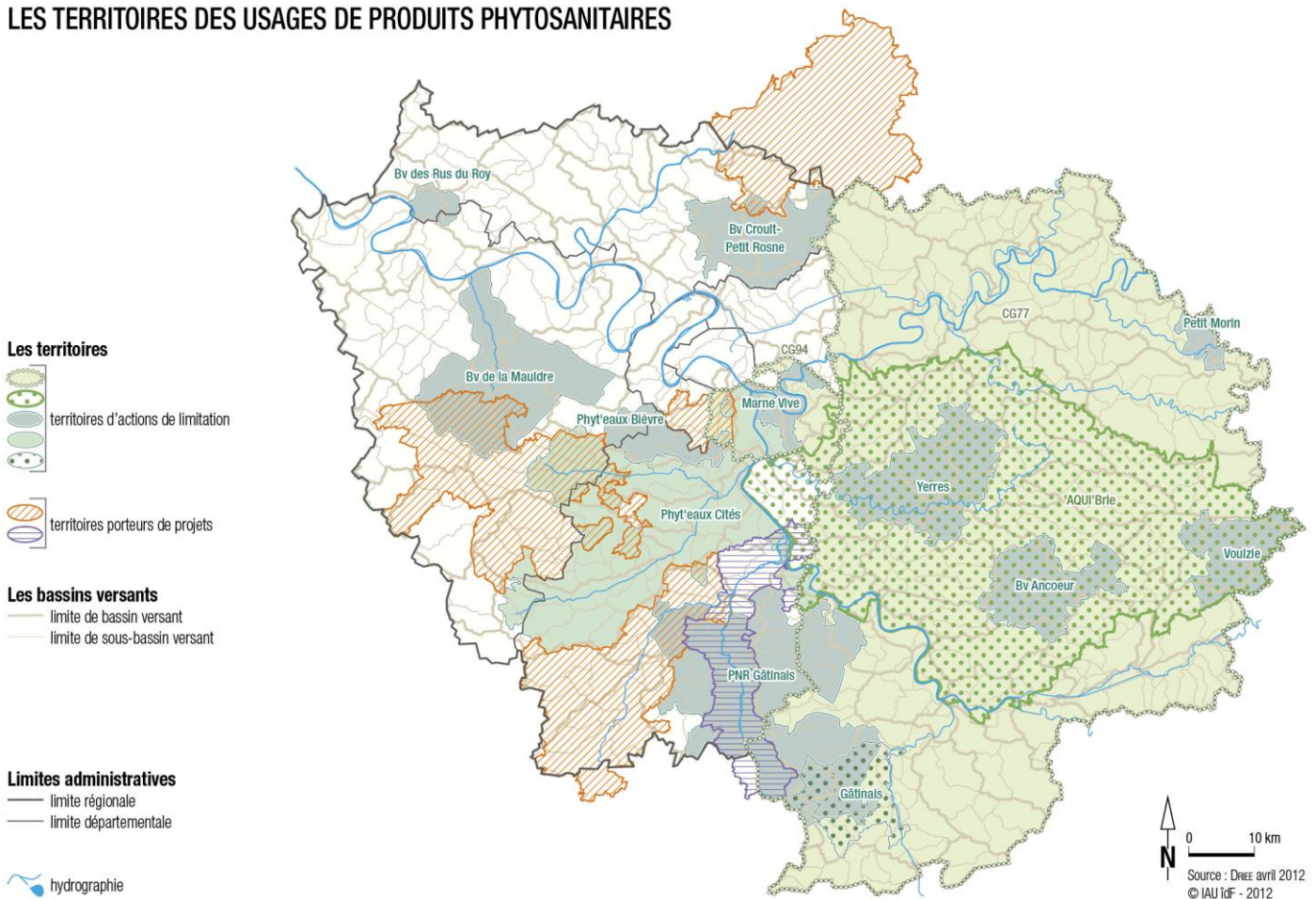
Source : Driea



Traitement des cultures à Cheptainville (91).

Crédit photo :
L. Mignaux / Metl-Medde

LES TERRITOIRES DES USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Le plan départemental de l'eau du département de Seine-et-Marne

Ce plan, signé en 2006 par l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, l'union des maires, la chambre d'agriculture et le conseil général, comporte 4 axes principaux pour une gestion globale et équilibrée de la ressource :

- Un volet curatif : sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais ;
- Un volet préventif : reconquérir la qualité de la ressource en eau en intensifiant la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ;
- Un volet communication : améliorer l'information des habitants afin qu'ils adoptent des comportements éco-citoyens ;
- Autres actions : améliorer le fonctionnement de l'assainissement et reconquérir la qualité des cours d'eau.

Projet	Année	Nombre d'agriculteurs engagés	Aide régionale annuelle en €
PDE 77	2008	13	27 100
	2009	21	46 010
	2010	33	60 000
	2011	12	16 560
Total		79	148 670

Sources : conseil régional, conseil général de Seine-et-Marne

L'assainissement

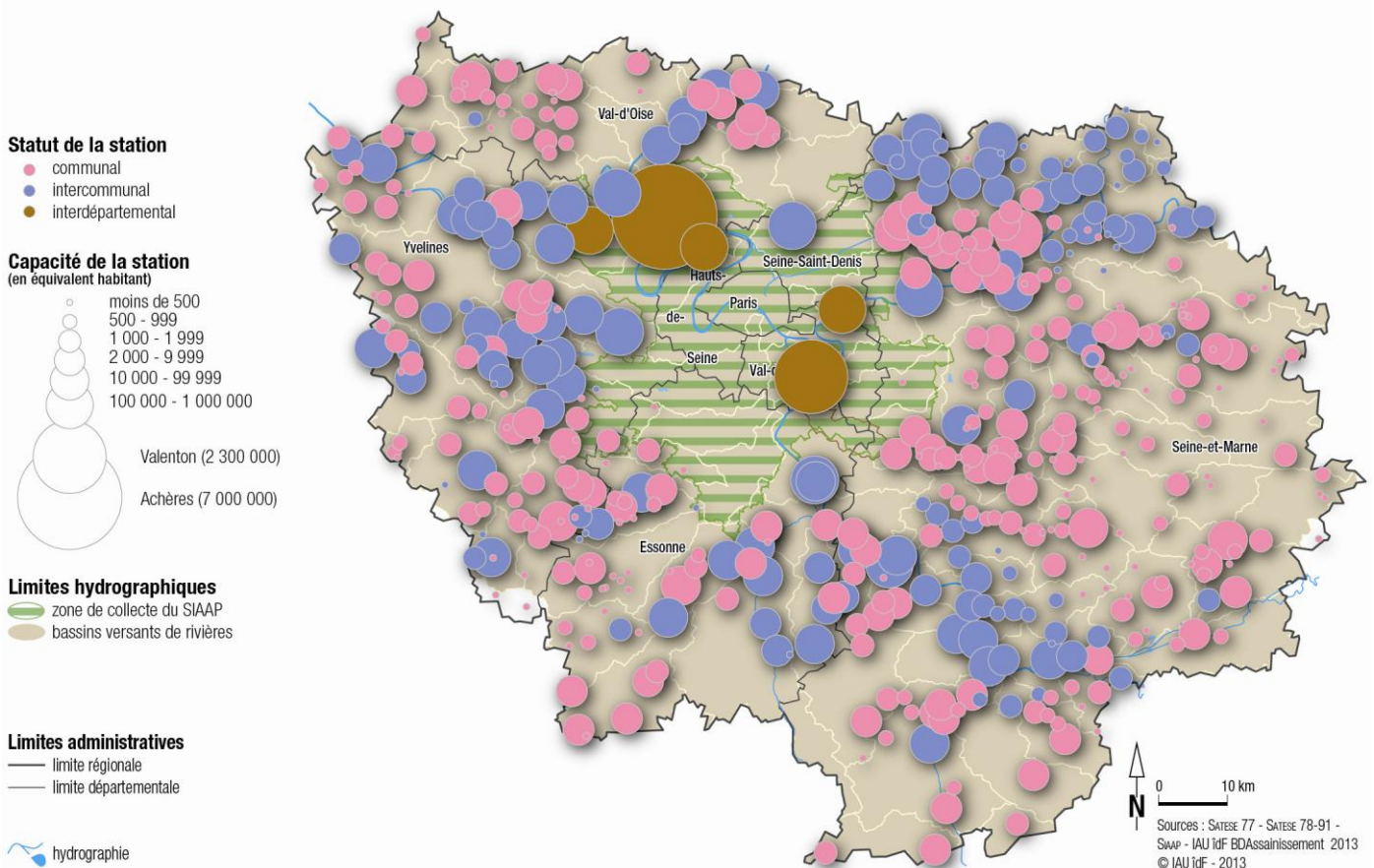
L'assainissement des eaux usées domestiques est très majoritairement assuré collectivement par 500 stations d'épuration à maîtrise d'ouvrage publique.

Sources : IAU îdF, Sandre



Station d'épuration du Siaap à Valenton (94).
Crédit photo : E. Conquy / NoManzland - IAU îdF

LES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES



Sources de la fiche

Driee, Aqvi'Brie, IAU îdF, conseil général de Seine-et-Marne

Pour en savoir plus

www.aquibrie.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

<http://eau.seine-et-marne.fr>

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*